



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2024/005**

**OBJET : CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
AU SDIS DE LA GIRONDE POUR L'ANNÉE 2024**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 30**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 37**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 26 janvier 2024**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 26 janvier 2024**

**Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN**

La séance est ouverte.

**Le 1<sup>er</sup> février de l'année deux mille  
vingt-quatre à 18h30**  
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Procuration à	NOM Prénom	Présents*	Procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme BOURRIER
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVÉRIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	D		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme LABASTHE (A)
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme SAUNIER	SIDAOUI Alain	D	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	D	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	E	Mme MARTINEZ
SOUBELET Véronique	A		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD			

\* P = Présent / E = Excusé / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/005

## OBJET : CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU SDIS DE LA GIRONDE POUR L'ANNÉE 2024

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes (CCM) et notamment son article 3-3-5 « Incendie et secours », portant sur la contribution au fonctionnement du SDIS,

**Vu** la délibération du 20 novembre 2023 du Département de la Gironde pour adopter le montant prévisionnel des contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde pour l'année 2024,

**Vu** le courrier recommandé adressé par le SDIS 33 à la CCM en date du 12 décembre 2023 ci-après annexé,

**Vu** le projet de convention relative à la subvention de fonctionnement allouée par la Communauté de Communes de Montesquieu au SDIS 33 pour 2024 ci-annexé,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

La CCM participe à la contribution financière au budget de fonctionnement du SDIS de la Gironde, à hauteur de 670 528,39€ TTC pour l'année 2024, en lieu et place des communes.

Dans le respect des dispositions de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, il a été retenu une augmentation de 6,39% du montant global des contributions correspondant aux taux de variation de l'indice des prix à la consommation hors tabac entre 2022 et 2023.

A ce titre, la CCM attribue une subvention complémentaire de fonctionnement de 35 037,66 € TTC au bénéficiaire du SDIS 33, attribuée au titre de l'exercice 2024.

Les contributions communales et intercommunales restent toujours assises sur la population DGF 2002.

Cette subvention inclut la réalisation par le SDIS 33 des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie des services ne relevant pas des missions propres de l'établissement.

Il est proposé de conclure une convention avec le Département pour répondre favorablement à cette subvention de fonctionnement supplémentaire pour l'année 2024.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Approuve la contribution financière au budget de fonctionnement du SDIS de la Gironde pour l'année 2024 pour un montant de 670 528,39€ TTC,
- Approuve la subvention de fonctionnement complémentaire au SDIS de la Gironde pour l'année 2024 pour un montant de 35 037,66€ TTC,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant habilité, à signer la convention afférente à la subvention de fonctionnement,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant habilité, à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240201-2024\_005-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE  
**MONTESQUIEU**  
Canton de La Brède

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/005

**OBJET : CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
AU SDIS DE LA GIRONDE POUR L'ANNÉE 2024**

Fait à Martillac, le 1<sup>er</sup> février 2024

**Nathalie BURTIN-DAUZAN**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240201-2024\_005-DE

